

Département de la Haute Corse Commune de Piedicorte-di-Gaggio

PROCES VERBAL

Séance du samedi 20 janvier 2024

Nombre de membres en exercice: 6

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt janvier l'assemblée régulièrement convoquée

le 07 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI **Sont présents :** Don Pierre ALESSANDRI, Jean Marie ANTONETTI, Paul José

Présents: 5 LEONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI

Représentés : Joseph ANTONETTI

Votants : 6

Excuses : Absents :

Secrétaire de séance : Jean Pierre ROUBY

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h00.

1) Approbation du PV du conseil municipal du 12 novembre 2023

- 2) Rôle de l'eau Facturation 2024 et règlement (2 délibérations)
- 3) Devis rampes et travaux supplémentaires réfection ruelle « Stradone » Dossier de demande d'aide quinquennale (délibération)
- 4) Ressources en eau potable Forages (délibération et dossier de demande d'aide)
- 5) Finances:
 - a. Exécution budgétaire 2023
 - b. Passage à la nomenclature M57
 - c. Compte rendu du rendez-vous à la trésorerie de Borgo (09 janvier 2024)
- 6) Site Internet de la mairie (Mise à jour)
- 7) Point sur les projets et travaux en cours
 - a. Réseau de distribution d'eau
 - b. Eclairage public
 - c. Rénovation de l'église (Phase 4)
 - d. Passerelle de la route de descente vers le couvent
 - e. Réfection de la ruelle « Stradone »
 - f. Cimetière
- 8) Questions diverses
 - a. Secrétariat de mairie

1) Approbation du PV du conseil municipal du 12 novembre 2023

Le PV du conseil municipal du 12 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Rôle de l'eau – Facturation 2024 et règlement (2 délibérations)

Rappel : pour nous permettre de bénéficier des aides de l'Agence de l'EAU Rhône-Méditerranée-Corse pour la réfection complète du réseau de distribution et la mise en place de compteurs individuels, il nous a été imposé de porter le prix de l'eau à 1,20 € le M3. En conséquence, en 2024, la tarification « Eau et Assainissement » sera conforme à la délibération suivante :

Délibération: Tarifs eau et assainissements 2024 - DE 2024 001

Le Maire informe le Conseil municipal :

- 9) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- 10) Considérant que la Commune va passer à la facturation à la consommation du service eau à compter du 1^{er} janvier 2024,
- 11) Considérant que les tarifs de l'Eau Potable et de l'assainissement permettent d'assurer les charges de fonctionnement du service ainsi que la mise en œuvre des investissements et la réalisation des travaux issus du schéma directeur
- 12) Considérant les tarifs proposés à compter du 1er janvier 2024 :
 - a. Prix de l'eau
 - a. Part fixe (Consommation minimale équivalant à un forfait de 100 m3 à 1,20 € / m3): 120,00 € / AN
 - b. Part variable (Consommation à partir de 100 M3): 1,20 € / m3
 - b. Prix de l'assainissement :
 - a. Abonnement fixe forfaitaire: 55,00 € / AN
 - c. Redevances Agence de l'Eau
 - Lutte contre la pollution : 0,28 € / m3
 - Modernisation des réseaux de collecte : 0,0932 € / m3
 - d. Point d'eau isolé (jardin) :
 - Part fixe (Consommation minimale équivalant à un forfait de 40 m3 à 1,20 € / m3)
 : 48 € / AN
 - Part variable (Consommation à partir de 40 M3): 1,20 € / m3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par son vote :

Votants: 6 Pour: 6 Contre: 6

Décide d'adopter les tarifs d'eau potable tels qu'énoncés ci-dessus, entendu qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

De plus, nous sommes tenus d'adopter un règlement de service de l'eau potable qui définit avec précision les conditions générales de fonctionnement ainsi que les modalités techniques et administratives pour les usagers. Le règlement adopté par délibération ci-dessous sera publié sur le site de la mairie et envoyé à tous les usagers.

Délibération: Règlement du service de l'eau - DE 2024 002

Le Maire informe le Conseil municipal,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-12 et suivants relatifs aux règlements et tarification des services eau et assainissement,
- Vu la nécessité d'adopter un règlement de service de l'eau potable qui définit avec précision les conditions générales de fonctionnement ainsi que les modalités techniques et administratives pour les usagers,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement du service de l'eau potable annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par son vote :

Votants: 6 Pour: 6 Contre: 0

Décide d'adopter le règlement du service de l'eau potable annexé à la présente délibération.

3) Devis rampes et travaux supplémentaires réfection ruelle « Stradone » - Dossier de demande d'aide quinquennale (délibération)

Les travaux de réfection des murs et du dallage de la ruelle « Stradone » (ruelle derrière maison Magnavacca) sont terminés. Il y a maintenant nécessité de mettre en sécurité cette ruelle par le rehaussement d'un muret longeant celle-ci et par la pose de rambardes.

Un devis de 4 006,20 HT a été proposé par l'entreprise AM PROBAT pour les travaux de maçonnerie.

Deux devis pour la confection et la pose de rambardes ont été proposés, le premier de 8 920,00 € HT par l'entreprise TOSCANO Eric, et le second de 9 240, 00 € HT par l'entreprise LOYI Pierre. Le premier devis, moins-disant, a été retenu par la municipalité.

<u>Délibération : Réfection de la ruelle "Stradone" - Travaux supplémentaires de mise en sécurité - DE 2024 003</u>

Après le dallage et la réfection d'un mur de la ruelle dite « stradone », il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires liés à la sécurité : un bloc de consolidation, un mur de sécurité (arase) et une rambarde de protection.

Le maire présente le plan de ces travaux supplémentaires et les devis estimatifs correspondants qui s'élèvent au total à 12 562,00 € HT :

- Devis bloc de consolidation et arase mur de sécurité : 4 006,20 € HT
- Devis rambarde simple : 8 920,00 € HT

Les travaux prévoient :

- la consolidation de la fondation d'un mur en pierres, avec coffrage, ferraillage et coulage de béton,
- habillage en pierre du bloc de consolidation,
- pose de pierres naturelles de type opus incertum épaisseur 3 à 5 cm,
- coffrage, ferraillage et coulage d'une arase en béton,
- ferraillage et coulage du béton pour élargissement du passage,
- confection et pose de rambardes simples (longueur 40 m, hauteur 1,10 m).

Pour réaliser cette opération il convient de demander une aide financière à la CDC sur notre dotation quinquennale 2020-2024.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total de l'opération	12 962,00 € HT
Aide CDC (Dotation Quinquennale 2020-2024)	10 049,60 € HT
	(= 80% du montant HT)
Part d'autofinancement de la commune	2 512,40 € HT
	(= 20% du montant HT)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par son vote :

Votants: 6 Pour: 6 Contre: 0

APPROUVE

- le projet de travaux supplémentaires liés à la sécurité de la ruelle dite « stradone ».

ADOPTE

le plan de financement suivant :

• Devis : 12 962,00 € H.T

CDC: 80% du H.T soit 10 049,60 €
Commune: 20% du H.T soit 2 512,40 €

4) Ressources en eau potable – Forages (délibération et dossier de demande d'aide)

La délibération sur les forages ne peut pas être prise car nous n'avons pas encore reçu le plan financier des travaux de la part de notre Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO Pozzo di Borgo). Néanmoins nous avons reçu et payé une étude de recherche hydrogéologique par l'entreprise ROCCA E TERRA (montant 7 656,00 €). Selon cette étude,

Les opérations prévues dans cette étude comportent un forage et son équipement au droit de la zone située à environ 35 m en amont du réservoir de Carcicaoli (Sainte Marie) devrait permettre l'adduction de 20 à 30 m3/j pendant la période estivale.

5) Finances:

a. Exécution budgétaire 2023

Dépenses			Recettes		
Prévisions	267.422,02 €		Prévisions	267.422,02 €	
Réalisations	227.032,46 €		Réalisations	247.026,03 €	
Fonctionnement	40.389,56 €	Détail	Fonctionnement	20.395,99 €	Détail
Prévisions	1.489.513,30 €		Prévisions	1.489.513,30 €	
Réalisations	907.601,25 €		Réalisations	588.346,02 €	
Investissement	581.912,05 €	Détail	Investissement	901.167,28 €	Détail

	Budget Primitif	Budget Suppl.	DM	Réalisé	Différence
Dépenses	267 422.02	0.00	0.00	227 032.46	40 389.56
Recettes	229 757.00	0.00	0.00	247 026.03	-17 269.0
Dépenses 002	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
Recettes 002	37 665.02	0.00	0.00	0.00	37 665.0
	0.00	0.00	0.00	19 993.57	
Section d'	Investissen				
Section d'		nent Budget Suppl.	DM	Réalisé	Différence
	Investissen		DM 0.00	Réalisé 907 601.25	
Dépenses	Investissen Budget Primitif	Budget Suppl.	700		581 912.0
Dépenses Recettes	Investissem Budget Primitif 1 489 513.30	Budget Suppl. 0.00	0.00	907 601.25	Différence 581 912.09 243 000.49
Dépenses Recettes Dépenses 001	Investissem Budget Primitif 1 489 513.30 831 346.44	0.00 0.00	0.00	907 601.25 588 346.02	581 912.0 243 000.4
Section d' Dépenses Recettes Dépenses 001 Recettes 001	Investissem Budget Primitif 1 489 513.30 831 346.44 0.00	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00	907 601.25 588 346.02 0.00	581 912.0 243 000.4 0.0

Le tableau d'exécution budgétaire 2023 de la Trésorerie de Borgo et celui de notre trésorerie communale sont en concordance parfaite. Ces tableaux font apparaître, outre un reste de 40 389,56 € en dépenses de fonctionnement, que les investissements, aussi bien en dépenses qu'en recettes, marquent une différence importante entre les prévisions et les réalisations. Cela est dû exclusivement aux retards de réalisation de certains projets (éclairage public, Phase 4 église, passerelle de descente route du couvent). Ces sommes seront reportées sur le budget 2024.

b. Passage à la nomenclature M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée a été effectivement mise en place pour la commune de Piedicorte-di-Gaggio à compter du 1^{er} janvier 2024 (voir DE_2023-017). Ce référentiel de comptabilité publique présente l'avantage de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales et harmonise donc les traitements et les échanges avec les trésoreries.

c. Compte rendu du rendez-vous à la trésorerie de Borgo (09 janvier 2024)

Les points abordés lors de ce rendez-vous avec la trésorerie de Borgo ont été les suivants :

- Etat des Restes à Réaliser 2023 en dépenses d'investissement (afin de pouvoir honorer les factures d'investissement qui seraient déposées en janvier 2023, avant le vote du budget 2024)
- Restes à Recouvrer 2023 « Eau et Assainissement ». 5 925,34 € n'ont pas encore été recouvrés. Depuis le 09/01/2023, la Trésorerie a adressé une mise en demeure à l'ensemble des usagers concernés. Les poursuites continueront à être engagées en fonction des paiements effectués et la commune sera informée régulièrement de l'avancée de ces poursuites.
- Montant total des impayés (Eau/Assainissement et locations immobilières) depuis 2008 :
 24 355,37 €. Des poursuites fortes sont engagées par la trésorerie de Borgo.

6) Site Internet de la mairie (Mise à jour)

Le site Internet de la mairie est régulièrement mis à jour. A consulter à l'adresse :





7) Point sur les projets en cours

c. Réseau de distribution d'eau

Le rénovation complète du réseau de distribution d'eau potable est achevée. La réception des travaux a été signée le 05/12/2023, avec les réserves suivantes :





Il reste une dernière facture d'un montant de 68 123,50 € à payer au groupement PETRONI. Celle-ci n'est pas encore parvenue à la mairie.

Le marché ne devrait être dépassé que de 1 169,42 €, ce qui n'est pas anormal compte tenu des travaux supplémentaires demandés (tuyau de remontée d'eau pompiers, compteurs individuels et de secteur supplémentaires, ...)

d. Eclairage public

Le début des travaux de rénovation de tout l'éclairage public était prévu « semaine 3 de janvier 2024 », mais des retards d'approvisionnement en matériels retarderont de quelques jours ces travaux. L'entreprise *Solaire Corse* prévoit un début des travaux le 1^{er} février et la fin des travaux le 9 février 2024. Cinq armoires contenant des horloges astronomiques pour le déclanchement et l'extinction de l'éclairage public sont d'ores et déjà installées et sont opérationnelles.

e. Rénovation de l'église (Phase 4)

Nous sommes toujours en attente du chiffrage définitif du montant des travaux pour la rénovation complète de l'intérieur de l'église.

L'architecte du Cabinet BDM (Marie BACHERE) a été sollicité pour envoyer rapidement les documents nécessaires à la formulation des demandes d'aides.

f. Passerelle de la route de descente vers le couvent

Le Bureau d'Etude Technique Pozzo di Borgo, agissant en tant qu'AMO pour la commune sur ce projet, a proposé un architecte. Ce dernier doit nous fournir prochainement les notes techniques et financières, pour nous permettre de présenter les demandes d'aides à l'Etat et à la CDC.

g. Réfection de la ruelle « Stradone »

Les travaux de réfection des murs et du dallage de la ruelle « Stradone » (ruelle derrière maison Magnavacca) sont terminés. Une grille de protection a été posée devant le toit de la maison VITTORI et les rambardes côté Est ont été repeintes. Il reste à poser les rambardes de sécurité le long des murets côté Ouest.

Coût total de l'opération TTC : 70 526,15 €

Subvention (CDC Quinquennale 80% sur le HT) : 52 123,56 € Reste à charge commune : 18 402,59 € (TVA récupérable en 2024)















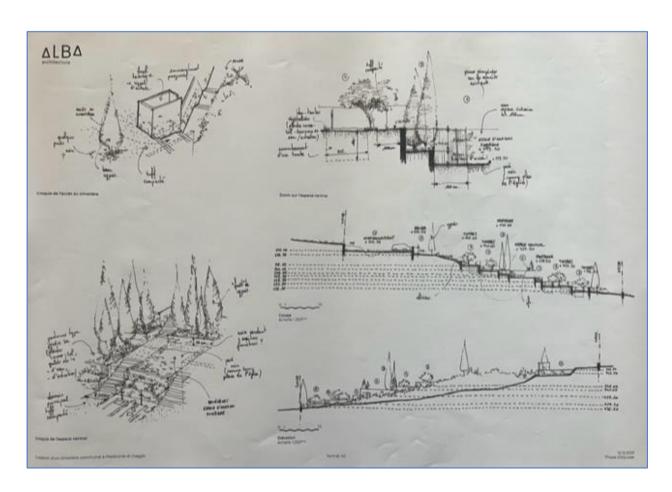


h. Cimetière

Le cabinet d'architecture ALBA (Ajaccio) a été choisi pour proposer un accompagnement programmatique et une esquisse d'aménagement du cimetière communal (forfait de rémunération 3 000,00 €). Lors d'une réunion en mairie le 20 décembre 2023, l'architecte Mathieu BISCALDI nous a livré :

- Un plan de masse au 1/500 -ème avec détails significatifs au 1/200 -ème,
- Une coupe paysagère longitudinale au 1/500 -ème avec détails significatifs au 1/200 -ème,
- Un dessin permettant de visualiser les aménagements clé proposés,

Après échange, il a été convenu de retravailler certaines parties du plan, notamment le parking et l'accès piétons et véhicules à l'entrée du cimetière.



Quelques esquisses du cimetière

8) Questions diverses

a. Secrétariat de mairie

Le poste de secrétariat de mairie sera pourvu à compter du 01/02/2024. Le dossier de candidature et tous les documents nécessaires ont été envoyés au Centre de Gestion Départemental de Haute-Corse. Le secrétaire de mairie assurera un service hebdomadaire de 12 heures. Les horaires quotidiens de secrétariat seront affichés et publiés prochainement sur le site internet de la mairie.

b. Déplacement de l'école au passage de la flamme olympique à Corté

La municipalité a donné son accord pour le financement du transport des élèves lors de cette manifestation. Un devis (de l'ordre de 250,00 €) sera fourni prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.